

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 février 2018, a adopté le règlement suivant :

18-007 Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 mars 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 14 mars 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat